

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE (MEH)

ELECTRICITE DE GUINEE (EDG)

PROJET CAPITALES REGIONALES (PCR)
FINANCEMENT : ETAT GUINEEN.

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET :

AMI 03/PCR/G-M/CLSG/EDG/2017

**SELECTION D'UN CABINET POUR L'ETUDE DE L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE
DES VILLES DE SIGUIRI, KANKAN, KOUROUSSA, MANDIANA, KEROUANE, BEYLA,
N'ZEREKORE, LOLA, YOMOU ET ENVIRONNANTS A PARTIR DES POSTES SOURCES
225/33 KV DES LIGNES D'INTERCONNEXION 225 KV GUINEE-MALI ET CLSG.**

(SERVICE DE CONSULTANTS)

1. Le gouvernement de la République de Guinée représenté par le Ministère de l'Economie et des finances (MEF) a obtenu un prêt de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et une subvention de l'Etat guinéen à travers le BND pour financer le coût du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution électrique des Capitales Régionales et du système Interconnecté, phase 2. C'est ainsi, il a été convenu la réallocation d'une partie de ces ressources à l'élaboration des études des besoins complémentaires dans le secteur de l'énergie pour la restructuration et l'extension des réseaux de distribution électrique des villes où sont implantés les postes sources et les localités situées dans un rayon d'au moins de cinquante (50) kilomètres des postes sources correspondants.

2. Dans un délai de six (06) mois.

3. Ce projet consistera en la troisième phase du projet Capitales régionales, il concerne :

- la restructuration et l'extension des réseaux de distribution électrique des villes de Siguiiri, Kankan, Kouroussa, Mandiana, Kérouané, Beyla, N'zérékoré, Lola et Yomou
- L'électrification rurale des localités se trouvant dans un rayon de moins de 50 Km autour des postes 225/33 KV.
- Au-delà de la limite de 50 Km le cabinet devra proposer une source d'alimentation des localités en énergie renouvelable ;
- De procéder à l'évaluation des besoins domestiques (éclairage, TV, etc..) économiques (commerce, artisanat, etc.) administratifs et communautaires (éducation, santé, lieux de culte, etc.).

- De faire accompagner les experts du cabinet par des experts locaux avec prise en charge par le cabinet recruté.

Le mode d'alimentation retenue pour ce projet est l'alimentation à partir des postes sources du réseau interconnecté Guinée-Mali combinée avec l'alimentation à partir du réseau existant.

4. Contexte et objectif de ces études

A la mise en service des postes sources 225/33 kV, il sera nécessaire de restructurer les réseaux de distribution existants qui alimentent les abonnés actuels avant de déconnecter les centrales thermiques. Ces réaménagements toucheront les réseaux, en totalité ou en partie, en fonction du mode d'alimentation spécifique à chaque ville :

5. CONTEXTES SPECIFIQUES

A la mise en service de la ligne d'interconnexion Guinée-Mali, il sera possible de construire à partir des postes 225/33 kV concernés, des départs en 148 mm², selon l'importance de la ville et des activités socio-économiques de ses sous-préfectures et les localités environnantes.

6. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.

Le projet d'électrification rurale en République de Guinée permettra la réalisation de plusieurs ouvrages.

Les prestations du Consultant ont pour but de réaliser les études techniques détaillées, l'étude d'impact environnemental et Social et les dossiers d'appel d'offres.

Le Consultant doit mettre en œuvre sa compétence pour l'atteinte des objectifs de la mission.

7. ETENDUE DES SERVICES ET ACTIVITES

Le consultant travaillera sous la responsabilité directe de la Cellule de Projet PCR

Les tâches du Consultant, de manière non limitative sont les suivantes :

- L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, la proposition des mesures d'atténuation des impacts relevés, et le contrôle de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- L'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé, la définition avec précision des tracés des réseaux Moyenne Tension (MT) et Basse Tension (BT) ;
- L'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le suivi du processus de passation des marchés.

8. Le Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution électrique des Capitales Régionales et du système interconnecté, phase 2, (PCR) agissant pour le compte de l'Electricité de Guinée, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services ci-dessus. Les cabinets de consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés

pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans l'étude et/ ou l'évaluation environnementale dans le secteur de l'électricité en Guinée, dans la sous-région et/ou en Afrique), disponibilité des compétences parmi le personnel, etc.)

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le nombre total de firmes associées ne doit pas dépasser deux.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres. Ou
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

9. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur la Qualité et Coût (QCBS) en accord avec les procédures définies dans les directives en vigueur.

10. Les cabinets de consultants intéressés peuvent obtenir les informations à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 09 h 00 à 16 h 30 TU et les vendredis de 09 h 00 à 12 h 30 TU, au plus tard le 18 Avril 2018

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en copie papier et porter clairement la mention « AMI 03/PCR/G-M/CLSG/EDG/2017 » au plus tard le mercredi 18 Avril 2018 à 10 h 00. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

12. L'ouverture des manifestations d'intérêt est prévue le même jour à la **Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) Quartier Coronthie BP 579 Conakry 3è étage salle de réunion à 10 h 30 TU**, en présence des représentants des consultants qui décident d'assister à la séance d'ouverture.

13. La demande de proposition sera envoyée aux cabinets qui feront partie de la liste restreinte établie à l'issue de cet avis à manifestation d'intérêt.

PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE DES CAPITALES REGIONALES ET DU SYSTEME INTERCONNECTE, PHASE II

Electricité de Guinée ; cité chemin de fer 4è étage B.P 1463

Tel (00224) 622 62 21 32 Conakry, République de Guinée ; Courriel :

elsayondoumbouya@gmail.com

Abdenbi ATTOU
Administrateur Général